

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Mars 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33
Présents : 31

Date de la convocation : 15/03/2016

Présents : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNAVENTURE Corine à M. COLIN Roger, M. PICOCHÉ François à M. LEROY Philippe (arrivé pour le point n°12)

Absent(s) : Mme CERVONI Anélène

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique

Le mercredi 23 Mars 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LA BAFFE sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

Mme KELLER Laure a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de LA BAFFE pour son accueil.

Objet des délibérations

01. C2VRM : Modification d'un délégué suppléant au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
02. PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires
03. C2VRM – MODIFICATIONS STATUTAIREs : Compétence assainissement - Facultatif
04. ATELIER BOIS : Bail avec l'ONF
05. MUTUALISATION DES SERVICES : Assistance technique aux communes
06. FINANCES : Comptes administratifs 2015 – Budget général et assainissement
07. FINANCES : Affectations des résultats – Budget général et assainissement
08. FINANCES : Compte de gestion – Budget général et assainissement
09. FINANCES : Taux de la fiscalité locale 2015
10. FINANCES : Pacte fiscal
11. FINANCES : Révision des attributions de compensation
12. FINANCES : TEOM - Taux 2016
13. FINANCES : Participations 2016 aux syndicats
14. RUISSEAUX : Participation au contrat de rivière 2016
15. FINANCES : BP 2015 – Budget général et assainissement
16. SUBVENTIONS 2016
17. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
18. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
19. Informations diverses
20. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Projet de pacte fiscal
- Révision des AC
- CA 2015 et BP 2016 – Budget général et assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. C2VRM : Modification d'un délégué suppléant au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Daniel MOUGEL en qualité de suppléant au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, suite à la démission de Monsieur Lucien MILLION, conseiller municipal de Hadol.

2. PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modifications des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, votées lors du comité syndical du 29/02/2016 :

- passage de la compétence optionnelle « Itinéraires VTT de Pays » en compétence obligatoire, et amendement de la compétence optionnelle « Véloroute Charles le Téméraire – section canal des Vosges » en intégrant la partie « Maisons du vélo ».

3. C2VRM - MODIFICATIONS STATUTAIRE : Compétence assainissement - Facultatif

Le Président expose qu'il est nécessaire de modifier les statuts pour passer la compétence Assainissement d'une compétence optionnelle à une compétence facultative et permettre ainsi à la future intercommunalité de pouvoir assurer cette compétence uniquement sur notre territoire pour une période de 2 ans.

Le conseil communautaire et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications apportées aux statuts de la C2VRM Moselle pour passer la compétence Assainissement d'une compétence optionnelle à une compétence facultative.

4. ATELIER BOIS : Bail avec l'ONF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le bail avec l'ONF pour l'atelier bois, fixe le montant des loyers mensuels (hors charge et hors taxe à 700 € les douze premiers mois, 1 400 € les douze mois suivants, 2 100 € les mois suivants) et autorise le Président à signer ce bail avec l'ONF.

5. MUTUALISATION DES SERVICES : Assistance technique aux communes

Le Président présente la demande de la commune de Xertigny pour un accompagnement sur ses projets de développement.

Le Président expose que, vu l'avancement et l'achèvement de certains projets de la C2VRM, il est possible de dégager du temps de l'agent de développement au profit de la commune de Xertigny.

Il s'agirait de le déléguer 12h / semaine d'avril à août 2016, et 16h de septembre à décembre 2016.

La commune remboursera à la C2VRM les frais liés à cette assistance technique (frais de personnel ainsi que les frais de déplacement).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention de prestation de service avec la Commune de Xertigny et autorise le Président à signer cette convention.

6. FINANCES : Comptes administratifs 2015 - Budget général

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2015	2 248 917,31	4 479 647,75	6 728 565,06
Dépenses 2015	2 184 574,85	4 100 952,39	6 285 527,24
Résultats de l'exercice	64 342,46	378 695,36	443 037,82
Report exercices N-1	285 155,50	305 838,18	1 034 032,00
Résultats cumulés 2015	349 497,96	684 533,54	34 031,50
Restes à réaliser (reporté au BP 2016)	(D) - 1 483 350,00		
	(R) + 1 065 560,00		
Besoin de financement	68 292,04		

7. FINANCES : Comptes administratifs 2015 - Budget assainissement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2015	807 647,17	518 328,80	1 325 975,97
Dépenses 2015	1 749 531,50	504 720,38	2 254 251,58
Résultats de l'exercice	- 941 884,33	13 608,42	- 928 275,91
Report exercices N-1	1 053 574,09	98 430,19	1 152 004,28
Résultats cumulés 2015	111 689,76	112 038,61	223 728,37
Restes à réaliser (reporté au BP 2016)	(D) +5 284 932,88		
	(R) - 5 153 701,37		
Besoin de financement	19 541,75		

8. FINANCES : Affectations des résultats - Budget général

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	378 695,36
Résultats antérieurs reportés	305 838,18
Résultat à affecter	684 533,54
Investissement - Résultat à affecter	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	349 497,96
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 1 483 350,00
Recettes / excédent de financement	+ 1 065 560,00
Besoin de financement à couvrir	68 292,04
Affectation en réserves	69 000
Report en fonctionnement	615 533,54
Résultat d'investissement reporté	349 497,96

9. FINANCES : Affectations des résultats - Budget assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	13 608,42
Résultats antérieurs reportés	98 430,19
Résultat à affecter	112 038,61
Investissement - Résultat à affecter	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	111 689,76
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	+ 284 932,88
Recettes / excédent de financement	- 5 153 701,37
Besoin de financement à couvrir	19 541,75 €
Affectation en réserves	20 000
Report en fonctionnement	92 038,61
Résultat d'investissement reporté	111 689,76

10. FINANCES : Compte de gestion - Budget général

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion – budget principal, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. FINANCES : Compte de gestion - Budget assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget assainissement, dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12. FINANCES : Taux de la fiscalité locale 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 2,82 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 2,02 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 3,40 %
- CFE : 19,20 %

13. FINANCES : Pacte fiscal

Le président expose que la fusion avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal devrait entraîner une hausse de la fiscalité « ménages » sur le territoire des communes membres actuellement de la C2VRM, du fait de l'accroissement des taux communautaires. Suite aux différentes réunions du bureau et de la commission finances, il est proposé d'anticiper cette hausse des taux en augmentant les taux actuels de sorte à se rapprocher de ceux actuellement en vigueur sur le territoire de la CAE et ainsi, limiter les hausses de taux induites par la fusion. Pour ce faire, la C2VRM propose aux communes de mettre en place un pacte financier et fiscal permettant de neutraliser

ses hausses de taux via une révision dérogatoire des attributions de compensation. Le président donne lecture du pacte financier et fiscal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le Pacte Financier et Fiscal et autorise le président à signer le Pacte Financier et Fiscal.

14. FINANCES : Révision des attributions de compensation

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire révisé les montants indiqués dans la délibération 89/2015 et fixe les montants modifiés des attributions de compensation au titre de l'année 2016 comme suit :

	Montant au titre de la FPU	Montant au titre du pacte fiscal	Attribution de compensation 2016
Arches	770 373	47 804	818 177
Archettes	10 384	18 893	29 277
Bellefontaine	47 749	14 948	62 697
Dinozé	75 714	12 572	88 286
Hadol	72 073	37 937	110 010
Jarménil	18 146	7 591	25 737
La Baffe	10 946	8 026	18 972
Pouxoux	285 628	40 904	326 532
Raon aux Bois	51 526	19 478	71 004
Uriménil	175 199	24 820	200 019
Xertigny	473 219	50 649	523 868
	1 990 957	283 622	2 274 579

15. FINANCES : TEOM - Taux 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient pour l'année 2016 le taux de la TEOM à 10,40%.

16. FINANCES : Participations 2016 aux syndicats

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessous :

- SMIC : 1 618,40 €
- SDANC : 850,00 €
- SCOT : 41 092,08 €

17. RUISSEAUX : Participation au contrat de rivière 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPORTE**, pour 2016, une contribution à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, animateur de la démarche en compensation partielle des frais engendrés par l'animation du contrat de rivière à hauteur de 2041€,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat pour 2016,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront inscrits au budget 2016.

18. FINANCES : BP 2016 - Budget général

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le budget primitif 2016 avec reprise des résultats de l'exercice 2015 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget 2016 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4 330 500	5 259 500
Recettes	4 330 500	5 259 500

- **APPROUVE** la modification de l'AE/CP concernant l'entretien de la niche suite à la révision du programme, pour un total de 72 000€ contre 97 060€ voté initialement :

Total AE/CP	Déjà réalisé	2016	2017	2018
72 000	25 966,52	14 033,48	16 000	16 000

19. FINANCES : BP 2016 - Budget assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le budget primitif 2016 avec reprise des résultats de l'exercice 2015 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget 2016 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	7 545 000	657 760
Recettes	7 545 000	657 760

- **APPROUVE** la DM n°1 suivante (modification de RAR) :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
CPTE	INTITULES	MONTANT
2031-71	Assainissement Bellefontaine	- 26 000
2031-13	Etudes diverses	26 000
	TOTAL	0

CANAL USINIER - Pouxoux : Demande de subvention

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation de cette étude et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

20. FOUR DE THERMOCHAUFFAGE : Demande de subvention

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Etat (DETR, FNADT-Centre bourg, CPER), du Département des Vosges et de la Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et TEPCV et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

21. MAISON DU VELO : Demande de subvention

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite l'aide de l'Etat (DETR, FNADT-Centre bourg, CPER), du Département des Vosges et de la Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

22. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

Néant

23. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

24. Informations diverses

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

25. Date et lieu du prochain conseil

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire
Mme KELLER Laure

Le Président
Philippe EYMARD